



Dispositif pousse-pierre pour briquets ou articles analogues et briquets ou analogues munis d'un tel dispositif.

Société à responsabilité limitée dite : ÉTABLISSEMENTS MYON & CIE résidant en France (Doubs).

Demandé le 4 septembre 1965, à 11^h 44^m, à Paris.

Délivré par arrêté du 5 septembre 1966.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 42 du 14 octobre 1966.)

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention concerne notamment un dispositif pousse-pierre pour briquet ou article analogue, du type comportant une pierre à feu disposée horizontalement et sollicitée par un ressort contre une molette, dispositif caractérisé par ce que ladite molette est disposée entre la pierre à feu et le ressort, ce qui permet de réaliser un ensemble simple compact et d'un prix de revient peu élevé.

Suivant une caractéristique de l'invention, la pierre à feu est maintenue appliquée sur la molette au moyen d'un poussoir exerçant une pression due à un organe élastique.

L'invention concerne aussi les briquets ou articles analogues munis du dispositif pousse-pierre décrit ci-dessus.

Un dispositif conforme à l'invention est représenté, à titre d'exemple non limitatif sur les dessins ci-joints dans lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective, dans laquelle les parties mécaniques qui guident la pierre et le mécanisme d'actionnement et de support de la molette, ne sont pas représentés, mais symbolisés par les parties hachurées 19 et 20, 19 symbolisant les paliers et le mécanisme d'entraînement et 20 symbolisant le guide pierre;

La figure 2 est une vue en élévation et coupe de la figure 1;

La figure 3 est une vue en perspective montrant les trois éléments principaux qui composent le briquet;

La figure 4 est une vue de dessous de la figure 1.

L'ensemble du dispositif est monté sur une platine 11.

La pierre à feu 3 est montée horizontalement entre la molette 4 et un poussoir 2 relié à une autre pièce mobile 8 par une pièce de liaison 13.

Sur la pièce mobile 8, est fixée une butée 1.

Une autre butée 9 fixe est montée sur la platine 11.

Un ressort à boudin 5 est placé autour d'une tige 10 horizontale fixée à l'une de ses extrémités à la butée 9.

Le ressort à boudin 5 est comprimé entre ces deux butées.

La butée mobile 1 comporte un trou de façon à coulisser sur cet axe 10 et à comprimer ainsi le ressort 5.

Les pièces 8 et 2 étant solidaires, l'effort de ce ressort est donc reporté avec une même valeur sur la pierre à feu 3.

Sur les figures 1 et 2, la molette 4 est représentée juste avec son axe 12, mais sans les parties mécaniques qui guident la pierre par rapport à la molette, ni le mécanisme d'actionnement de la molette, ni le support de l'axe de cette dernière.

Ce dispositif fonctionne de la manière suivante :

Un levier 6 pivote autour d'un axe 7 solidaire de la platine 11. L'extrémité de ce levier 6a est relevée pour faciliter la préhension. En actionnant ce levier dans le sens de la flèche A, l'autre extrémité 6b s'engage sous le crochet de la pièce 8 et provoque le recul dans le sens B qui comprime le ressort 5 et permet l'introduction ou le dégagement de la pierre. Après cette manœuvre, en faisant tourner le levier dans le sens C, le levier se range le long de la platine 11 du mécanisme.

La pièce de liaison 13 entre la pièce 8 et le poussoir 2 traverse la platine 11 par un trou 14 suffisamment oblong pour permettre la course L d'usure complète de la pierre, plus un jeu J nécessaire à la réintroduction d'une nouvelle pierre.

Les figures 3 et 4 représentent le dispositif complet et le briquet sur lequel il est monté.

On voit en particulier l'embase 15 comportant un alésage 16 horizontal pour le passage de la pierre à feu 3.

17 représente le réservoir de gaz combustible et 18 le couvercle inférieur du briquet.

Il est bien évident que l'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation ci-dessus décrits et représentés, à partir desquels on pourra prévoir des variantes, sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ

L'invention s'étend notamment aux caractéristiques ci-après et à leurs diverses combinaisons possibles :

1° Dispositif pousse-pierre pour briquet ou article analogue, du type comportant une pierre à feu disposée horizontalement et sollicitée par un ressort contre une molette, dispositif caractérisé par ce que ladite molette (4) est disposée entre la pierre à feu (3) et le ressort (5), ce qui permet de réaliser un ensemble simple, compact et d'un prix de revient peu élevé;

2° La pierre à feu (3) est maintenue appliquée sur la molette (4) au moyen d'un poussoir (2) exerçant une pression due à un organe élastique (5);

3° Le poussoir (2) exerçant la pression sur la pierre (3) est réuni par un élément de liaison (13) à une autre pièce (1-8) également mobile et disposée

au-dessus de la platine (11) sur laquelle est montée la molette (4);

4° L'organe élastique est constitué par un ressort à boudin (5) horizontal comprimé entre une butée (9) de la platine 11 et la pièce mobile (1-8);

5° L'élément de liaison (13) entre le poussoir (2) exerçant la pression de la pierre (3) et la pièce mobile (1-8) coulisse dans un trou (14) suffisamment oblong pour permettre la course (L) d'usure complète de la pierre à feu (J) nécessaire à la réintroduction d'une nouvelle pierre;

6° Le ressort à boudin (5) est guidé par une tige (10) fixée à l'une de ses extrémités sur la butée (9) de la platine;

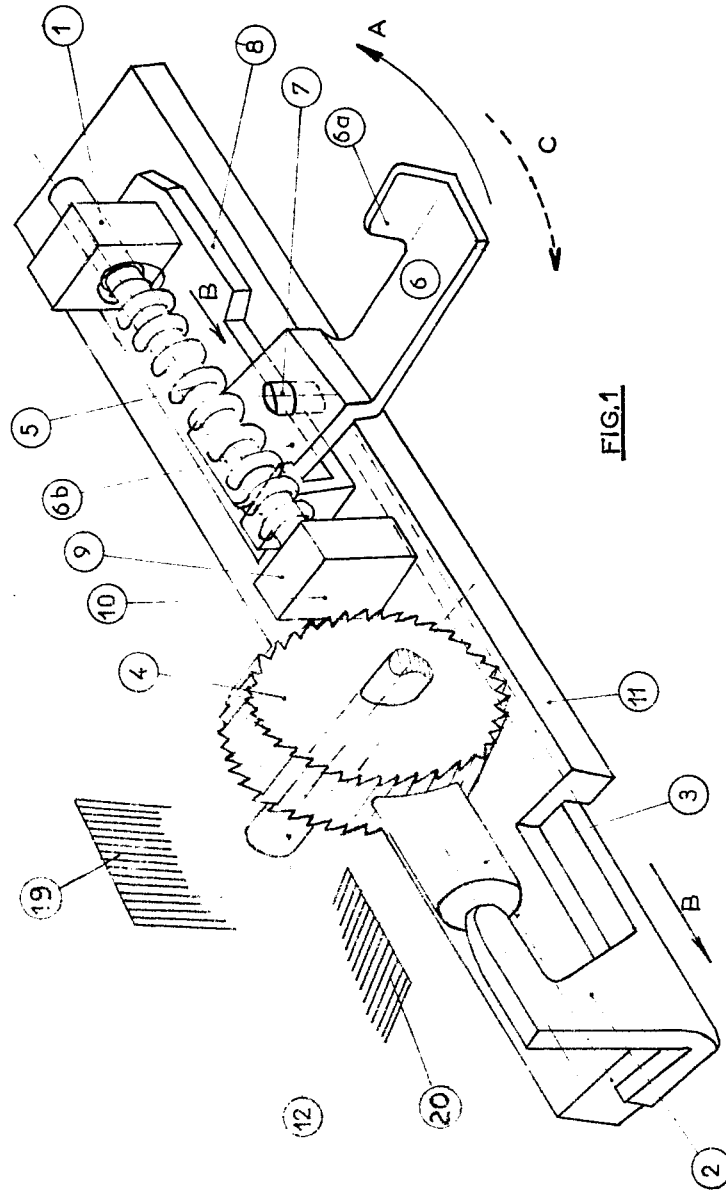
7° La pierre à feu (3) est guidée par rapport à la molette (4) au moyen d'une embase (15) comportant un alésage (16) horizontal pour le passage de la pierre;

8° Les briquets ou articles analogues munis du dispositif pousse-pierre décrit ci-dessus.

Société à responsabilité limitée dite :
ÉTABLISSEMENTS MYON & C^{ie}

Par procuration :

BERT & DE KERAVENANT



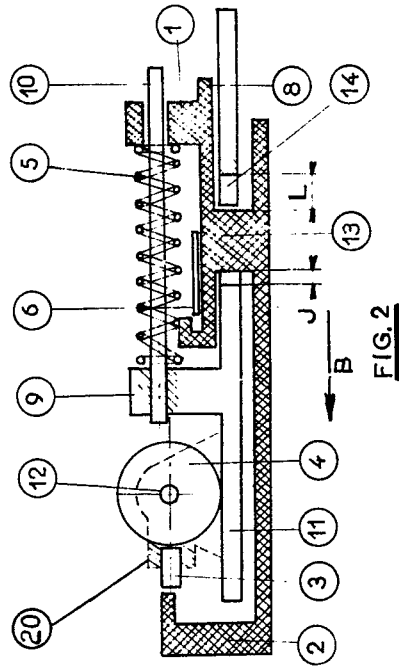


FIG. 2

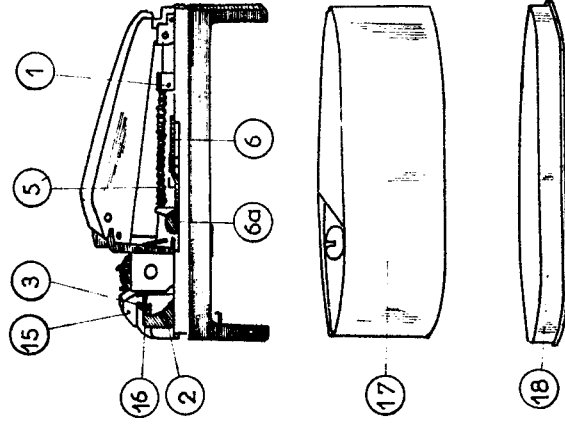


FIG. 3

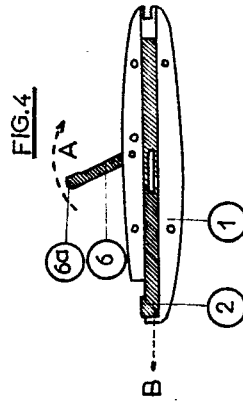


FIG. 4